

Nous, les participants à la Conférence BanFGM pour l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines, organisée à Rome, Italie, du 30 au 31 janvier 2017, par No Peace Without Justice (NPWJ) et le Comité Inter-Africain sur les Pratiques Traditionnelles affectant la Santé des Femmes et des Enfants (CI-AF) avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et l'Agence italienne de développement,

Réaffirmant que les mutilations génitales féminines sont à la fois une violation des droits humains, la perpétuation des inégalités entre les sexes et une discrimination à l'encontre des femmes et des filles, constituant une forme extrême de tentative de maîtrise de leur sexualité, les privant de leurs droits et leur l'autonomie ;

Rappelant d'importantes étapes de l'engagement commun de NPWJ et du CI-AF dans la lutte pour l'élimination des mutilations génitales féminines particulièrement la dimension juridique, législative et légale, à savoir :

- Consultation d'Experts Afro-Arabs : « Normes législatives pour la prévention des mutilations génitales féminines », Le Caire 21-23 juin 2003
- Conférence Internationale sur les mutilations génitales féminines « Développer un environnement politique, légal et social pour la mise en œuvre du Protocol de Maputo », Nairobi, 16-18 septembre 2004
- Conférence sous régionale sur les Mutilations Génitales Féminines « Vers un consensus religieux et politique pour l'élimination des MGF », Djibouti, 2-3 février 2005
- Conférence sous régionale sur les MGF et la mise en œuvre du Protocol de Maputo, Bamako, 21-23 février 2006
- Déclaration du Caire +5 Conférence de Haut Niveau, Le Caire, Egypte, 14-15 décembre 2008
- Conférence de Haut Niveau « Du Caire à Ouagadougou : vers l'interdiction mondiale des mutilations génitales féminines », Ouagadougou, Burkina Faso, 9.10 novembre 2009
- Conférence Inter parlementaire « Vers l'interdiction des MGF par les Nations unies », Dakar, Sénégal, 3-4 mai 2010
- Consultation Ministérielle sous Régionale au Sénégal « Intensifier les efforts pour une effective mise en œuvre de la résolution de l'AGNU interdisant les MGF partout dans le monde », Dakar, Sénégal 26-27 avril 2016

Considérant l'adoption historique, le 20 décembre 2012, de la résolution 67/146 de l'Assemblée générale des Nations unies (UNGA) : « Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines », renforcée par les résolutions 69/150 en 2014 et 71/168 en 2016 ;

Félicitant l'Union Africaine et le groupe des États africains à l'ONU, dont les efforts ont conduit à la proposition et à l'adoption rapide de la résolution 67/146 et son renforcement ultérieur, ainsi que tous les autres États qui ont soutenu ce processus au sein des Nations unies ;

Considérant la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et leurs protocoles facultatifs, qui constituent un cadre normatif important pour la promotion et la protection des droits humains des femmes et des filles ;

Considérant également les instruments régionaux engageant les États à éliminer les mutilations génitales féminines, notamment le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et la Convention d'Istanbul qui interpelle les États à prendre des mesures appropriées pour garantir la prévention, la protection, et la prise en charge des victimes ;

Considérant en particulier l'adoption et la mise en œuvre des lois nationales, régionales et internationales visant à éliminer les MGF ;

Rappelant l'objectif de développement durable (ODD) 5, *Égalité entre les sexes*, appelant à *éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine* ;

Considérant que les MGF constituent une problématique à l'échelle mondiale par leur pratique dans plusieurs régions du monde ;

Félicitant les efforts inlassables des activistes, notamment les associations des femmes et de filles, à travers le monde dans la promotion et la défense des droits des femmes et des filles ;

Considérant qu'à la veille de la célébration de la 15^{ème} Journée internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines, cette violation des droits des femmes et des filles persiste en dépit de remarquable résultats positifs obtenus à plusieurs niveaux ;

Nous engageons à :

Poursuivre l'appel aux parlementaires et aux autres décideurs pour l'adoption, la révision et l'application de mesures législatives et règlementaires efficaces à l'élimination des MGF ;

Exhorter les États à la légitimation et la protection par la fourniture d'outils indispensables à la fois aux défenseurs des droits humains qui œuvrent à la disparition de normes sociales néfastes ; ainsi qu'aux victimes et victimes potentielles qui refusent de se soumettre en silence à cette pratique ;

Encourager les États à fournir les informations relatives à la mise en œuvre de la Résolution 67/146 et ses formes révisées en termes quantitatifs et qualitatifs ;

Faire un plaidoyer pour le renforcement du partage d'expériences dans le domaine de l'élimination des MGF, incluant les mécanismes bilatéraux et multilatéraux ;

Contribuer à ce que la législation en matière de MGF soit intégrée au cadre normatif protégeant et promouvant les droits des femmes et des filles ;

Promouvoir l'élimination de toutes formes de médicalisation et de minimisation des MGF ;

Soutenir tous les efforts démontrant que les MGF n'ont aucun fondement religieux ;

Soutenir la mobilisation des jeunes, des hommes, des femmes, des leaders religieux et traditionnels, des professionnels de la santé, des professionnels des médias et communicateurs traditionnels, des professionnelles de l'éducation, des témoins à charge contre les MGF et toutes parties prenantes dans le domaine de la sensibilisation et du plaidoyer auprès des institutions publiques et des communautés dans le processus de l'élimination des MGF et la promotion des droits humains ;

Participer au renforcement de la synergie d'action de toutes les parties prenantes, notamment la collaboration gouvernement-société civile visant à l'élimination des MGF et à la promotion des droits des femmes et des filles ;

Soutenir et promouvoir les victimes (y compris de mutilations génitales intersexes) par la fourniture de services essentiels (médical, psychologiques et juridiques) gratuits ;

Utiliser la méthode réussie de la campagne BanFGM, qui a conduit à l'adoption de la résolution 67/146 de l'AGNA contre les MGF, aux autres campagnes pour la protection et la promotion des droits des femmes et des filles et l'égalité entre les sexes ;

Diffuser les recommandations de la présente Conférence de Rome notamment au cours de la Célébration de la Prochaine journée internationale Tolérance Zéro aux MGF, le 6 février 2017 dont le thème est: Etablir un lien solide et interactif entre l'Afrique et le reste du monde afin d'accélérer l'élimination des MGF d'ici à l'an 2030.

Fait à Rome, Italie le 31 janvier 2017

Les participants